



**Occupations Registration
and Licensing**
MINISTRY OF ECONOMY

Procédures pour l'inscription au registre et l'obtention de licence professionnelle

Conditions d'éligibilité à l'inscription au registre

Selon la loi des ingénieurs et des architectes, 1958 – 5718, réglementation pour les ingénieurs et les architectes (licence professionnelle et fusion des actes), 1967 – 5727 et la réglementation relative aux ingénieurs et architectes (conditions d'obtention de la licence professionnelle), 2007-5768, toute personne remplissant une des conditions suivantes :

Les détenteurs d'une licence d'ingénierie ou d'architecture dont le diplôme et l'établissement d'enseignement sont reconnus par le registre et après consultation de la commission consultative nommée par le conseil de l'ingénierie et de l'architecture.

Documents requis pour le dépôt d'une demande de licence professionnelle :

Les diplômés d'établissements d'enseignement supérieur en Israël peuvent déposer une demande en ligne et y joindre les documents suivants :

- Le diplôme original pour consultation
- Le bulletin des notes
- Une photocopie de la carte d'identité
- Le curriculum du cours (si demandé)
- Le projet de fin d'études (si demandé)
- (Veuillez bien conserver le numéro de la demande, lequel vous sera demandé dans toute communication avec le bureau du registre)

Les nouveaux immigrants et les rapatriés peuvent déposer une demande d'autorisation de principe par le biais du site internet:

www.economy.gov.il/engineers en y joignant les documents suivants :

- Le diplôme original pour consultation
- Le bulletin des notes signé par l'établissement d'enseignement supérieur



**Occupations Registration
and Licensing**
MINISTRY OF ECONOMY

- Si les documents sont rédigés dans une langue étrangère, ils devront être accompagnés de l'original de la traduction en hébreu ou en anglais signé par un notaire
- Une photocopie de la carte d'identité
- Un formulaire de demande d'examen du droit à l'inscription sur le registre dûment rempli

Veillez bien noter qu'une autorisation finale sera donnée suite à la présentation de l'original des documents durant les horaires de réception du public.

D'une manière générale, la liste des établissements étrangers reconnus pour l'inscription au registre est publiée dans le manuel professionnel "Guide international des universités".

Pour autant, toute demande d'inscription au registre sera examinée de façon particulière d'après les critères fixés par la loi des ingénieurs et des architectes 1958-5718.

Obligation d'inscription pour les professions suivantes:

L'inscription au registre des ingénieurs et des architectes octroie la reconnaissance officielle du diplôme d'ingénieur / architecte et l'autorisation de pratiquer la profession dans les domaines particuliers suivants: architecture, architecture paysagiste, ingénieur chimiste, ingénieur bâtiments et travaux publics et ingénieur en électricité.

Mode d'obtention du service

Le traitement des demandes d'inscription au registre et de licence professionnelle des ingénieurs et des architectes est effectué par le service d'enregistrement des ingénieurs et des architectes du département du registre et licences professionnelles.

Le dépôt d'une demande d'inscription sur le registre s'effectue par le biais d'un formulaire en ligne pour l'inscription et l'obtention de la licence du registre des ingénieurs et des architectes.



**Occupations Registration
and Licensing**
MINISTRY OF ECONOMY

Le formulaire en ligne est accessible sur les serveurs internet de type Internet Explorer dans les versions 8,9,10,11, ainsi que FIREFOX dans les versions 29,30,31 dans un environnement WINDOWS et Linux.

Les diplômés d'établissements d'enseignement supérieur en ingénierie / architecture en Israël doivent fournir les renseignements relatifs à leur demande à l'aide d'un formulaire pour l'inscription au registre des ingénieurs et des architectes et l'obtention de la licence professionnelle se trouvant sur le site du registre à l'adresse:

<http://www.forms.gov.il/globaldata/getsequence/getsequence.aspx?formType=engineer@moital.gov.il>

Les demandes sont examinées par l'équipe professionnelle de l'unité et dans le cas où ne sont pas requis de documents supplémentaires, elles sont transférées pour décision au département de l'inscription par le registre des ingénieurs et des architectes ou pour poursuite du traitement par la commission consultative pour le département de l'inscription au registre.

Dans d'autres cas, le conseil consultatif transfère le dossier pour poursuite du traitement par la commission de contrôle devant laquelle le demandeur sera convoqué à un entretien pour présenter ses connaissances dans le domaine à l'aide de son projet de fin d'études.

Durée du traitement de la demande

Le processus d'inscription au registre sera d'une durée maximale de 30 jours ouvrables.

S'il est requis d'un demandeur de licence professionnelle de fournir des documents complémentaires, le processus d'inscription au registre sera éventuellement plus long que la période mentionnée ci-avant.

Conditions d'éligibilité à la licence professionnelle dans les domaines de l'ingénierie du bâtiment et travaux publics, de l'architecture, de l'architecture paysagiste et de l'ingénierie chimique:

Tout professionnel inscrit au registre des ingénieurs et des architectes durant 3 ans sera en droit de recevoir une licence professionnelle s'il réunit les conditions suivantes :

1. Il a accumulé une expérience professionnelle de trois ans, suivant les critères fixés en vertu de la réglementation relative à la licence professionnelle jointe



**Occupations Registration
and Licensing**
MINISTRY OF ECONOMY

à cette procédure. Le registre est en droit de reconnaître jusqu'à 2 ans d'expérience professionnelle accumulées à l'étranger et uniquement si une année d'expérience est accumulée en Israël.

2. S'il a été contraint de passer un examen et qu'il l'a réussi.

Quiconque n'aura pas été contraint de passer un examen recevra sa licence dans un délai de 15 jours à partir du jour où le registre aura confirmé qu'il répond bien à la condition n° 1 mentionnée ci-dessus.

Stage des nouveaux immigrants et des rapatriés

Suivant la décision du conseil de l'ingénierie et de l'architecture du 3.12.2014 session 70 et d'après la décision gouvernementale 2225 du 23.11.2014, voici les critères concernant le stage des nouveaux immigrants ou des rapatriés :

1. Un stage d'une durée de trois années entières à partir du jour d'inscription au registre des ingénieurs et des architectes.
2. Deux années d'expérience dans le domaine de la planification architecturale accumulées à l'étranger avec certificat à l'appui pourront être prises en compte.
3. Le nouvel immigrant ou rapatrié devra exécuter une période de stage d'une année entière en Israël comme suit :
 - (a) Stage sous la responsabilité d'un architecte avec licence répondant aux critères de formation (liste des architectes avec licence professionnelle optionnels publiée sur le site).
 - (b) Stage dans un ou plus (au choix du stagiaire) des trois types de projets décrits dans les règlements du stage, présentation des rapports de stage correspondants.
 - (c) Réussite de l'examen pour l'obtention de la licence professionnelle.

La loi permet de reconnaître jusqu'à 2 ans de stage à l'étranger sur les 3 années totales du stage quand une année de stage supplémentaire est effectuée en Israël.

Le demandeur d'une licence doit s'assurer être inscrit dans le département requis pour le stage chez un employeur dans le domaine de la licence professionnelle.

Exemple : si le demandeur est inscrit en ingénierie civile au département gestion de la construction, il devra prouver son expérience dans le domaine de la gestion de construction, avec certificats à l'appui, et détailler les projets auxquels il aura pris part, son rôle, et ceci rapports mensuels et annuels signés et validés par l'employeur à l'appui.



**Occupations Registration
and Licensing**
MINISTRY OF ECONOMY

Critères d'accumulation d'expérience à l'étranger

Architecture et architecture paysagère

1. Etape de l'inscription au registre :

Les certificats relatifs à l'expérience professionnelle dans le pays d'origine incluront :

- (a) Le détail de l'expérience professionnelle en tant qu'architecte avec informations sur la période, le type de projet (par exemple habitation, industrie, commercial, planification municipale), sa taille, ses caractéristiques architecturales et la fonction du demandeur dans le projet.
- (b) Une description du projet (type de construction, superficie du projet en m² construit – photographie dans la mesure du possible, description de l'environnement et des considérations prises en compte dans la planification proposée.
- (c) Une description de la fonction du demandeur dans tout le projet présenté : la description se réfèrera à une période d'au moins cinq ans avant la date de dépôt de la demande et sera accompagnée de l'attestation/recommandation d'un architecte principal ou du responsable du projet et/ou de l'architecte responsable dans le bureau/la société dans laquelle le demandeur a travaillé.

2. Licence professionnelle d'architecte dans le pays d'origine:

Un tel architecte sera inscrit immédiatement au registre et devra effectuer un stage d'un an en Israël avant l'examen – les critères et standards relatifs à l'examen ne leur seront pas appliqués.

Ingénierie civile

1. Les certificats relatifs à l'expérience professionnelle dans le pays d'origine incluront :

Le détail de l'expérience professionnelle en tant qu'ingénieur avec informations sur le type de projet (par exemple habitation, industrie, commercial, infrastructures, transports, trafic, routes, renforcement et sol, etc), sa taille, ses caractéristiques en terme d'ingénierie et la fonction du demandeur dans le projet. Le détail inclura la durée de l'expérience, une description du projet (type de construction, superficie du projet en m² construit et durant sa mise en place, description des méthodes de travail) et une description de la fonction du demandeur dans le projet. La description se



**Occupations Registration
and Licensing**
MINISTRY OF ECONOMY

réfèrera à une période d'au moins cinq ans avant la date de dépôt de la demande et sera accompagnée d'une attestation du responsable du demandeur dans le projet (le commanditaire du travail ou l'ingénieur responsable dans le bureau/la société dans laquelle le demandeur a travaillé.

2. Certificats d'inscription au registre / ou licence professionnelle d'ingénieur du pays d'origine, par exemple P.E. (Professional Engineer) aux Etats-Unis ou (Ceng) Chartered Engineer Incorporated Engineer (IEng) en Grande Bretagne, dans la mesure où le demandeur est titulaire d'un certificat de ce type.

Test pour l'obtention de la licence professionnelle

Dans les domaines de l'architecture et de l'ingénierie du bâtiment – la condition d'obtention d'une licence dans ces domaines consiste en la réussite du test au terme du stage d'une durée de 3 ans, en accord avec les critères définis par les standards de la licence. Le test est constitué de deux parties :

Première partie : partie théorique – législation et réglementations

Deuxième partie : expérience en planification

Pour le reste des professions de l'ingénierie lesquelles n'ont pas été incluses dans les professions présentant fusion des actes, l'ingénieur sera tenu d'effectuer un stage d'une durée de 3 ans dans le domaine pour lequel il est inscrit. Au terme des 3 années de stage il n'aura pas à passer de test.

L'examiné est en droit de formuler une objection au résultat, ceci dans les dix jours ouvrables à partir de la publication des résultats de l'examen.

L'examiné ayant échoué ou ayant été disqualifié à l'examen est en droit de repasser l'épreuve à la date d'examen suivante. Après le passage de l'examen à trois reprises, le demandeur ne pourra se représenter à l'épreuve qu'au terme d'une période de 24 mois à compter de la date du dernier examen passé.

Appel

L'appel à la décision du registre se fera par le biais du tribunal administratif, en sollicitant le réexamen de la demande, au cas où certains justificatifs n'auraient pas encore été produits devant le registre ou pour tout autre problème technique.